



Fait le 23 décembre 2019 à Nice.

Objet : Certificat d'intempérie.

Bonjour,

Suite à la demande de Monsieur le Maire de la commune de Cipières.

Ce certificat comprend pour la période du dimanche 22 décembre 2019 pour cette commune :

- Les prévisions et vigilances qui sont émises par Météo-France pour le département des Alpes-Maritimes.
- L'analyse des conditions météorologiques sur le département.
- Les relevés pluviométriques et la vitesse maximale du vent instantané faits à partir de la station météorologique la plus proche.
- Une conclusion.

Ce certificat est établi à titre gracieux suite au financement de l'installation d'une station météorologique.

Pour faire valoir ce que de droit.

Cordialement.

Mr Brunain Antony